Paris, le 23 octobre 2013



Madame Cécile Duflot

Ministre de l'égalité des territoires et du logement Hôtel de Castries 72, rue de Varenne 75007 Paris

Monsieur Philippe Martin

Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie 246, boulevard Saint-Germain 75007 Paris

N. Réf.: JH/JH 13320

Objet : Déprécarisation des agents non titulaires

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Nous avons alerté votre administration le 11 septembre dernier sur les conséquences de l'absence de publication à ce jour du décret permettant d'engager le processus de déprécarisation. En effet, les agents de vos ministères seront parmi les derniers à bénéficier de la démarche de titularisation. Pourtant, vous nous avez assuré de votre préoccupation sur ces questions (notamment lors de l'entretien au ministère de l'écologie le 16 octobre). Cette situation conduit votre administration à ne pas ouvrir les concours de déprécarisation au titre de l'année 2013 mais seulement au titre de l'année 2014. Pour mémoire, il était initialement envisagé d'organiser les premiers concours en 2013 au titre de l'année 2012.

Il est inacceptable que les agents de vos ministères soient à nouveau les victimes des arbitrages interministériels perdus.

Nous vous demandons de prendre toute la mesure des conséquences pour les agents de cette absence de publication dans les délais des textes réglementaires :

- En imposant la publication sans délai du décret de déprécarisation,
- En organisant les concours de catégorie C avant le 31 décembre 2013 au regard de la simplicité de leur organisation,
- En donnant instruction à vos administrations et à vos établissements publics pour que le cas échéant les contrats des agents soient prolongés afin qu'ils puissent concourir dans des conditions sereines.
- En organisant quatre sessions de concours comme cela était initialement prévu avant ce nouveau décalage du calendrier (votre administration ne prévoit plus que trois sessions).

Nous attendons des réponses fortes de votre part sur ces questions qui sont de votre ressort.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire général

Jean Hédou